



NRP 2021 : paradoxe temporel ! Télétravail DGFIP 2020 : point « 0 » !

La DGFIP met un point d'honneur à poursuivre ses réformes NRP dans la suite des projets "CAP 2022" et autres "*transformations publiques*".

La CGC ne comprend pas pourquoi cette priorité est un leitmotiv dans la bouche de notre DG. L'urgence absolue consisterait à mettre les personnels à l'abri de la pandémie ! Notre administration est engluée dans des contradictions dont elle n'est d'ailleurs pas seule responsable :

=> maintien des guichets des Centres de Finances Publiques ouverts à l'usager : c'est conforme aux directives gouvernementales mais il y aurait mieux à faire. L'accueil sur rendez-vous est mis en avant, mais sans constituer formellement la règle unique.

=> L'insuffisance du télétravail dans notre administration. Notre DG, Monsieur Fournel, le reconnaît lui-même : nous sommes à la traîne. Le processus « patine » pour plusieurs raisons, sans que l'ouverture des guichets soit seule en cause. En revanche, elle constitue un sérieux alibi !

Il est patent que la disponibilité en PC portables est notoirement insuffisante et n'a pas marqué de progrès sensibles depuis le 1er confinement. Pire, la répartition des PC est très inégalitaire : tant géographiquement - Ile de France / Régions – qu'en fonction des directions et des services !

Avec un taux journalier de télétravailleurs inférieur à 20 % et un taux d'équipement en deçà de 30 %, la DGFIP subit une grave pénurie. Il est courant que des services de 20 personnes ne disposent que d'une petite poignée de portables. C'est la réalité du terrain !

Une culture du télétravail subie et non assumée : même si c'est compréhensible, il y a de fortes réticences à opérer la « bascule » télétravail.

L'administration a beau jeu de confier la décision de télétravailler aux chefs de service. La logique « *il connaît bien son service* » ne résiste pas aux exigences de l'accueil physique et téléphonique, des applications non télétravaillables, du petit nombre de PC alloués. C'est cela aussi le monde réel de la DGFIP, Monsieur Fournel !

Dans ces conditions, plutôt que de se focaliser sur les réformes NRP et la « *relocalisation* » de services (ex-« *démétropolisation* »), l'administration ferait mieux de tirer parti des enseignements du 1er confinement. Elle n'a jamais fait état du « *retour d'expérience* » ! Son seul *credo* a été : « *rien n'a changé,... tout va continuer...* » !

A quand une complète prise en compte de la situation présente – la crise Covid et plus de 42.000 morts ? Pourquoi ne pas agir plus résolument sur l'organisation du travail d'aujourd'hui plutôt que sur les schémas organisationnels de demain déstabilisant encore plus le réseau et les agents.

La CGC exige :

=> une directive claire sur le télétravail, applicable à tous, sans distinguo entre cadres et agents, la santé étant un droit pour tous ;

=> un dispositif dérogatoire assoupli pour les personnes sans possibilité de télétravailler faute de matériel.

=> une limitation à tous, au moins sur période fixe, de déplacement en présentiel.

D'ici là, le NRP peut et doit attendre...

Il constitue une NON RÉPONSE PRIORITAIRE à la crise sanitaire.